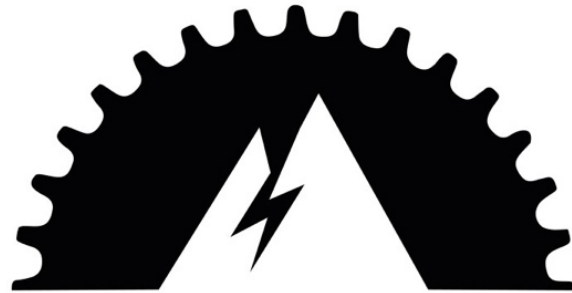




15-18 AOÛT
EXPERIENCE THE ENERGY



VERBIERE E-BIKE TOUR VAL DE BAGNES



REGLEMENT SPECIFIQUE
2019

VERSION DU 22.07.2019



SOMMAIRE

- 1. DEFINITION**
 - a. Comité d'Organisation
 - b. Programme
 - c. Type d'évènement
- 2. TERMINOLOGIE**
- 3. INSCRIPTION**
- 4. REGLEMENT & ADDITIS**
 - a. Général
 - b. Additifs
 - c. Litiges
- 5. FORMAT DE COURSE**
- 6. RIDERS**
 - a. Critères d'admission
 - b. Général
 - c. Catégories
- 7. OFFICIELS**
 - a. Liste des Officiels
- 8. ELIGIBILITE E-BIKES**
- 9. BATTERIES / SPECIFICATIONS TECHNIQUE**
 - a. Batteries
 - b. Autres informations
- 10. IDENTIFICATION**
- 11. PLAQUE DE CADRE & PUBLICITE**
 - a. Général
 - b. Plaque de Cadre
 - c. Attribution des Numéros
- 12. ORDRE DE DEPART**
 - a. Général
- 13. ITINERAIRE OFFICIEL / GPS**
 - a. Général / GPS
 - b. Ouverture / Fermeture du parcours
 - c. Reconnaissance
- 14. ACCIDENT / ABANDON**
 - a. Accident – Blessure
 - b. Assistance en cas d'accident d'un autre rider
 - c. Abandon
 - d. Fermeture du parcours
- 15. RIDERS CODE**
 - a. Rider's code
 - b. Tracking
 - c. On board camera
- 16. ASSISTANCE**
 - a. Assistance autorisée
 - b. Pénalités pour assistance interdite
- 17. ASSURANCE**
 - a. Assistance / RC
 - b. Assurance Personnelle Accident
- 18. CONTROL HORAIRE**
 - a. Général
 - b. Retard au départ
 - c. Temps Maximum Autorisé
 - d. Cut-Off Time
- 19. SECTEURS SELECTIFS / REGROUPEMENT**
 - a. Général
 - b. Interruption d'un secteur sélectif
 - c. Sécurité
 - d. Time back
- 20. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES**
 - a. Général
- 21. PROTESTATIONS**
- 22. CLASSEMENTS**
 - a. Général
 - b. Classements
- 23. LISTE DES PRIX**
- 24. SECURITE**
 - a. Équipement de Sécurité
 - b. Casques & Vêtements
- 25. PENALITES**



1. DEFINITION

a. Comité d'Organisation

CEO :	Nicolas HALE-WOODS
GM :	Edouard BOULANGER
Directeur de Course:	Emanuel ALLAZ
Responsable Logistique :	Yann DAUBY
Responsable Sécurité :	Claude-Alain GAILLAND
Responsable Médical :	Marc KOENIG
Responsable Chronométrage :	MSO _ Jeremy MULLER

b. Programme d'Évènement

18 Avril 2019	Ouverture de la plateforme d'inscription	
16 Aout 2019 _ 16h - 18h	Vérifications Administrative et Technique	Verbier
17 Aout 2019 _ 6h30 -7h30	Vérifications Administrative et Technique	Le Châble
7h30 - 7h45	Briefing Course	Le Châble
8h00	Mass Start Tour du Val de Bagnes	Le Châble
8h15	Start Chrono	Ruinettes
15h00	Arrivée et Remise des Prix	Verbier

c. Type d'Évènement

Le Tour du Val de Bagnes (TVB) est une course dédiée aux E-MTB (VTTAE). Les concurrents se mesureront sur un parcours avec un esprit Enduro, sur 3 boucles, leur permettant d'adapter le format de course à leur forme du jour.

Le classement sera fait sur la base du temps réel de course, en privilégiant d'abord le nombre de boucles réellement effectuées.

2. TERMINOLOGIE

Additif :

Document officiel contenant des informations ayant pour but de clarifier, modifier ou compléter le Règlement Spécifique.

Boucle :

Chaque partie de l'épreuve partant et arrivant au même endroit, au Châble.

L'évènement sera déterminé par 3 boucles.

Briefing :

Le Briefing sera fait par un responsable de l'organisation qui y détaillera les informations nécessaires avec une attention particulière pour la sécurité et le parcours.

Machine :

Les VTTAE engagées sur l'Évènement, correspondant aux critères d'éligibilité de ce Règlement Spécifique et ayant été accepté au contrôle technique.



15-18 AOÛT
EXPERIENCE THE ENERGY



Parc de Change :

Emplacement dédié au xparticipants pour le stockage et le chargement de leurs batteries pendant la course. Situé au Châble.

Parcours :

Itinéraire officiel, défini par un balisage spécifique.

PCO :

Centre de contrôle opérationnel de la course, concentrant la gestion des aspects sportifs et de sécurité. Le PCO sera opérationnel avant le départ de la course et restera actif jusqu'à l'arrivée des derniers concurrents.

Regroupement :

L'Organisation peut décider de stopper la course à tout moment pour quelque raison. Dans ce cas, un regroupement sera organisé et un nouveau départ sera donné si les conditions le permettent.

Secteur Sélectif (SS) :

Épreuve de vitesse en temps réel. Départ et Arrivée des SS seront matérialisés au sol par le déclenchement et l'arrêt du temps de course. Il n'y aura qu'1 SS par boucle.

Temps Maximum Autorisé (TMA) :

Temps Maximum donné pour chaque Secteur Sélectif. Si un concurrent n'est pas capable de finir la boucle en deçà de ce TMA, il pourra être stoppé par les organisateurs à tout moment. Dans ce cas, sa course est terminée.

Temps Réel :

Temps réellement mis pour couvrir la distance complète d'un secteur sélectif.

Zone d'Assistance / Service :

Zone de travail mécanique sur les machines.



3. INSCRIPTIONS

FWT Management SA organise le 1^{er} Tour du Val de Bagnes, qui aura lieu le samedi 17 Aout 2019, à Verbier, Suisse.

Le TVB est libre d'accès à toute personne majeure, sous réserve du paiement des droits d'inscriptions.

Pour faciliter la compréhension globale, les règlements et documentations officiels seront écrits en deux langues (français et anglais). En cas de désaccord concernant l'interprétation de certains documents ou articles publiés par l'Organisateur, uniquement la version française fera foi et sera applicable.

L'évènement n'est enregistré auprès d'aucune fédération et de par ce fait n'est lié à aucun autre règlement que ce document.

4. REGLEMENT ET ADDITIFS

a. Général

The TVB sera géré uniquement en conformité avec ce Règlement Spécifique et ses additifs.

b. Additifs

Tous les additifs seront annoncés, publiés et signés par l'Organisateur.

Ces additifs seront communiqués aux concurrents à travers différents canaux de communication (e-mail / site web / tableau officiel / ...)

Tous changement important sera communiqué pendant le briefing d'avant course.

c. Litiges

Toutes les protestations seront étudiées par le Directeur de Course et ses officiels, ainsi que par l'Organisateur.

Tout ce qui n'est pas autorisé dans ce présent règlement est formellement interdit.

5. FORMAT de COURSE

Le Tour du Val de Bagnes (TVB) se déroulera autour de Verbier – Le Chable et sera divisé par 3 boucles comme suivant :

Boucle 1 : « Pierre Avoi » _ 38km _ D+650m

Boucle 2 : « Col de Mille » _ 28km _ D+1.200m

Boucle 3 : « Lac des Vaux » _ 34km _ D+1.100m

L'ensemble des 3 boucles fera donc un total de 100km (D+2.950m).

Les informations spécifiques à ces boucles sont disponibles sur notre site internet :

<https://www.verbierebikefestival.com/fr/page/tour-du-val-de-bagnes>

Le classement de chaque boucle sera fait en fonction du temps réel mis pour couvrir le parcours complet.



15-18 AOÛT
EXPERIENCE THE ENERGY



Le classement général sera la somme des 3 boucles et des éventuelles pénalités.
L'ensemble des concurrents ayant effectué les 3 boucles seront classés devant ceux ayant effectué que les 2 premières boucles, eux-mêmes tous classés devant ceux qui ne feront que la première boucle.
Les plus rapides seront déclarés vainqueurs.

6. RIDERS

a. Critères d'Admission

L'Organisateur a décidé d'ouvrir la 1ere édition du TVB sans autre critère de sélection que le paiement des droits d'inscriptions

Les inscriptions ne peuvent s'échanger directement entre participants, seul l'organisateur est en mesure de gérer cette question.

b. Général

Les concurrents devront couvrir l'intégralité des boucles avec leur machines.

L'assistance technique est autorisée sur le parcours uniquement entre concurrent.

De même dans le parc de change / zone d'assistance, seul l'intervention entre participant est autorisée. Aucun technicien ne sera admis dans la zone et les participants devront être autonome dans leur intervention.

Toute infraction sera punie par la mise hors-course de l'équipe.

Les conditions naturelles comme l'altitude, la pente et / ou les conditions météorologiques pourront être extrêmes. La chaleur comme le froid pourraient faire partie intégrante du parcours puisque situé en haute-montagne.

Les concurrents qui s'inscrivent au TVB le font en connaissance de cause, et savent à quel risque potentiel ils s'exposent avec leur participation.

L'Organisateur ne peut être reconnu comme responsable d'aucun accident de course.

Pour être officiellement enregistré à l'Évènement, tous les concurrents devront remplir la procédure d'inscription sur la plateforme dédiée, payer les dus et en accepter les règles.

c. Catégories

Le classement sera divisé en 2 catégories : Hommes / Femmes

7. OFFICIELS

a. Liste des Officiels

Directeur de Course:

Emanuel ALLAZ

Officiels :

TBD

Responsable Chronométrage:

MSO / Jeremy Muller

Responsable Médical:

Marc Koenig



8. ELIGIBILITE E-BIKES

Les critères suivants devront être respectés pour être autorisé au départ (norm EN15194):

- Assistance électrique uniquement au pédalier (pedelec)
- Aucune assistance au-delà des 25km/h
- Aucune limitation sur le type de roues mais il doit rester le même pour toute la course.
- Les moteurs, cadre et suspensions ne peuvent être changé pendant l'événement.

Des contrôles inopinés seront mis en place afin de vérifier toute tricherie éventuelle.

9. BATTERIES / SPECIFICATIONS TECHNIQUE

a. Batteries

Une seule batterie sera autorisée par boucle, maximum 500Wh.

L'Organisation a prévu 1 parc de Change / point de ravitaillement, situé au Chable, lieu de départ et d'arrivée des boucles, où les concurrents auront accès à leurs batteries de réserve qu'ils échangeront avec les batteries utilisées.

Un total de 2 batteries est autorisé par concurrent. Les 2 doivent être totalement chargées au départ de la course.

A la fin de la 1^{ère} boucle, les concurrents mettront leur 1^{ère} batterie à charger pendant qu'ils effectueront la 2^e boucle.

A la fin de la 2^e boucle, les concurrents récupéreront leur 1^{ère} batterie – rechargée – pour effectuer la 3^e boucle.

Toutes demandes spécifiques et éventuelles demandes de dérogations liées aux batteries doivent parvenir à l'organisation avant le 15 Aout afin d'être traitée à temps.

b. Autres informations

Recevoir des batteries ou en déposer en dehors des zones d'assistance est formellement interdit.

Les batteries et le chargeur seront marquées par des stickers distribués pendant les vérifications techniques.

Les batteries et le chargeur devront être déposés le matin même dans le parc de change, avant le départ de la course, au responsable de zone.



10. IDENTIFICATION

Pendant les vérifications techniques, l'Organisateur donnera à chaque rider une plaque de cadre à fixer à l'avant du vélo, qui devra rester visible pendant toute la durée de l'Évènement.

Le nom du rider et son groupe sanguin devront être inscrit sur le casque pour faciliter les interventions d'urgence.

Chaque rider recevra un bracelet d'identification sur lequel sera note le numéro d'appel du PCO en cas d'urgence.

11. PLAQUE DE CADRE & PUBLICITE

a. Général

Les concurrents sont libres de montrer / faire tout type de publicités sur leur machines, habits, casques, ..., à condition de ne pas masquer la plaque de cadre officielle de l'épreuve fournie pendant les vérifications.

b. Plaque de cadre

Les plaques de cadre mentionneront les numéros de course des concurrents ainsi que les partenaires de l'Organisation.

Exemple illustratif :



c. Attribution des numéros de course

L'Organisation est l'unique entité responsable de l'attribution des numéros de course.

12. ORDRE DE DEPART

a. Général

Un départ unique en Mass Start pour tous les concurrents, du même endroit au même moment.

L'horaire de départ sera déterminé et confirmé sur le programme officiel.

Tous les concurrents devront être prêts à partir à l'horaire officiel, tout retard au départ comptera à l'échelle 1 sur le temps de course.

Toute anticipation au départ sera pénalisée par l'exclusion immédiate du concurrent.



13. ITINERAIRE OFFICIEL

a. Général

L'itinéraire officiel du TVB sera décrit et publié au plus tard le 10 Aout 2019.

L'itinéraire complet sera contrôlé et suivi par l'Organisation et validé par une équipe d'ouverture.

L'itinéraire complet sera unique pour tous les concurrents, Hommes et Femmes, et sera partagé de la manière suivante :

- par carte, profil et descriptif sur le site internet de l'organisation
- par un marquage au sol aux endroits nécessaires
- par de la rubalise / balisage aux endroits nécessaires

L'itinéraire doit être parcouru dans son intégralité, sous peine de disqualification.

Les coupes sont interdites et seront contrôlés par le système de tracking.

Certaines sections de l'itinéraire seront sur chemins ouverts au trafic local où les concurrents devront y respecter les règles et codes, notamment vis-à-vis des autres usagers.

Les quelques kilomètres sur asphalte seront neutralisés pour question de sécurité.

b. Ouverture / Fermeture du parcours

Une équipe d'ouverture parcourra l'entièreté du parcours en amont de la course, pour assurer que 100% est faisable et également vérifier que les indications sont en place où elles doivent être.

De la même manière, une équipe de fermeture s'assurera que rien n'a été perdu / laissé dans la nature, ni que personne ne reste sans assistance.

c. Reconnaissance

Aucune reconnaissance officielle se sera organisée.

Les concurrents sont autorisés à faire leur propre reconnaissance mais l'Organisation ne pourra être retenue comme responsable d'aucun incident / accident pendant ces activités non encadrées.

14. ACCIDENT / ABANDON

a. Accident – Blessure

En cas d'accident avec blessures, il est impératif que le concurrent – ou son premier suiveur – informe le PCO immédiatement, par téléphone ou en appuyant sur le bouton SOS du système de tracking.

Les concurrents blessés doivent être secouru par les concurrents suiveurs en attendant l'arrivée de l'équipe de secours.

Si l'accident se produit dans une zone exposée ou peu visible, les concurrents impliqués devront créer une zone de sécurité autour du blessé et informer les poursuivants en plaçant leur vélo au minimum 50m avant la zone d'accident.

Tous les concurrents doivent garder leurs casques attachés dès lors qu'ils roulent.



En cas de conditions sérieuses (pertes de conscience, hallucinations, étourdissement, mal d'altitude, vomissement, ...) le concurrent et / ou son équipier doivent informer le PCO par téléphone de manière à évaluer la gravité de la situation et prendre les mesures nécessaires à l'intervention.

Il est recommandé que les concurrents emportent leurs prescriptions médicales ainsi qu'un kit de premier secours.

b. Assistance en cas d'accident d'un autre concurrent

L'éthique demande que chaque concurrent qui est témoin d'un accident doit s'arrêter de manière à prodiguer assistance de la manière la plus appropriée jusqu'à l'arrivée des secours.

Dans le cas où un concurrent s'arrête pour en aider une autre, il est possible de demander la déduction du temps passé à l'assistance, en en faisant directement la demande au Directeur de Course.

Le Directeur de Course aura la possibilité de demander de vérifier le temps réellement dédié à l'intervention d'aide.

Le total du temps passé à l'intervention pourra être re-crédité dans le classement de la boucle.

c. Abandon

En cas d'abandon, pour quelconque raison, il est impératif que l'équipe informe le PCO immédiatement. Le PCO informera les postes suivants que ces concurrents n'arriveront pas.

Le PCO sera capable d'indiquer la meilleure manière de sortir du parcours et de rentrer sur des routes / chemins où l'assistance pourra accéder pour les récupérer.

d. Fermeture du parcours

Une équipe dédiée de l'Organisation fermera le parcours derrière la dernière équipe et s'assura que rien ne soit laissé / perdu dans la Nature et que personne ne reste sans assistance.

15. RIDERS CODE

a. Rider's code

Tous les concurrents doivent se comporter de manière responsable sur le parcours et de manière plus spécifique envers :

- Toutes les personnes croisées pendant l'évènement (Autorités, Touristes, Randonneurs, Familles, etc....)
- Les autres concurrents (laisser les passer s'ils sont plus rapides...)
- La Nature (pas de coupes, ni de déchets)
- L'Organisation

Tout comportement incorrecte ou action antisportive sera jugée par le Directeur de Course qui pourra aller jusqu'à la disqualification.



b. Tracking

L'Organisation fournira un système de tracking, de manière à pouvoir suivre la position en temps réel de chaque concurrent et donc garder le contrôle global de la course.

Le système de tracking sera distribué pendant les vérifications en échange d'une caution qui sera restituée à la fin de l'évènement.

c. Caméra embarquée

L'Organisation autorise les concurrents à porter / emporter leurs caméras embarquées (type GoPro) mais ne pourra pas être considéré comme responsable en cas d'accident / blessure.

16. ASSISTANCE

a. Assistance autorisée

L'assistance est autorisée de manière permanente entre les concurrents.
Aucune autre assistance ne sera tolérée.

Dans la zone dédiée au changement de batterie / assistance, l'Organisation mettra à disposition l'électricité mais ne fournira aucun type d'assistance technique, ni outils.

b. Pénalités pour assistance interdite

En cas d'infraction évidente, le Directeur de Course pourra pénaliser un concurrent, allant jusqu'à la disqualification.

17. ASSURANCE

a. Assistance / RC

L'Organisation a souscrit un assurance RC pour couvrir tout faits émanant de sa propre responsabilité

b. Assurance personnel accident

Chaque concurrent doit avoir souscrit une assurance personnel accident pour couvrir ce type d'activité et ses dangers.

18. CONTROLE HORAIRE

a. Général

Tous les classements seront basés sur le temps réel mis pour parcourir les étapes.
L'horaire de départ sera communiqué dans le timing officiel.

Tout retard au départ des concurrents sera comptabilisé sur le temps de course.

Le temps passé dans les remontées mécaniques sera neutralisé, en ayant un point de contrôle en bas et en haut de ces remontées.



Le temps passé dans le parc de change, entre les boucles, sera neutralisé à la manière suivante :

- 15' entre les boucles 1 et 2
- 30' entre les boucles 2 et 3

Au-delà duquel le chrono repartira de manière automatique.

Les concurrents sont libres de repartir quand ils veulent, dans les horaires d'ouverture des parcours :

- Stop plus court : déclenchement du chrono à la sortie du parc de change
- Stop plus long : chaque minute supplémentaire comptera sur le temps de course.

b. Retard au départ

Comme écrit ci-dessus, les retards au départ seront comptabilisés sur le temps de course, peu importe la raison du retard à partir du moment où la responsabilité de l'Organisation n'est pas en cause.

c. Temps Maximum Autorisé (TMA)

Dans le cas où un concurrent ne peut pas terminer une boucle, pour quelque raison que ce soit, il recevra le TMA pour la boucle en question et ne sera pas autorisé à repartir sur la boucle suivante.

Le TMA sera forfaitaire à 10h par boucle.

d. Cut-Off Time

A la fin de la boucle 2, il y aura un temps maximum à ne pas dépasser pour pouvoir repartir sur la boucle 3.

Ce temps est sujet à variation en fonction de la météo et des aléas de course.

La Direction de Course le notifiera le cas échéant.

Pour le moment le Cut-Off Time est de 7h après le départ officiel

19. SECTEURS SELECTIFS / REGROUPEMENTS

a. Général

Pendant un SS, toute assistance est interdite sauf entre riders ou à l'intérieur d'une zone d'assistance matérialisée par l'Organisation.

Toute plainte concernant le trafic sur les sentiers ne sera acceptée puisque les SS seront sur des chemins ouverts à tous.

b. Interruption d'un secteur sélectif

En cas d'un évènement particulier, l'organisation peut décider d'interrompre un SS à tout moment si nécessaire.

Dans ce cas particulier, les concurrents seront informés par téléphone et / ou au prochain check point, et le classement sera interrompu au dernier point de passage significatif avant l'évènement.

Le download du système de tracking permettra de calculer le temps réel à cette position et de produire un classement sportivement équitable.



c. Sécurité

Les SS sont sur des sentiers / chemins ouverts à tous. La plus grande prudence est recommandée en relation aux autres usagers.

d. Time back

Un crédit de temps pourra être accordé à un concurrent qui s'arrêtera pour aider / secourir un autre concurrent victime d'un accident.

La demande devra être transmise au Directeur de Course qui pourra décider de re-créditer le temps perdu après avoir obtenu les détails nécessaires.

Toutes les actions de time-back doivent être traitées avant la publication du classement final.

20. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUES

a. Général

Tous les concurrents doivent venir aux vérifications administratives, avec un document d'identité valable, pour recevoir leur matériel (système de tracking, numéros de course, autocollants, ...)

Les vérifications administratives auront lieu le vendredi 16 Aout de 16 à 18h à Verbier et le samedi 17 Aout au Chable, de 6h30 à 7h30 au Châble.

A la fin des vérifications administratives, les vérifications techniques auront lieu afin de contrôler les aspects techniques et éléments de sécurité, ainsi que pour procéder au marquage des batteries.

21. PROTESTATIONS

Toutes les protestations devront être faites en accord avec le présent règlement et transmises au Directeur de Course, accompagnée d'une caution de 500CHF, qui sera retenue si la protestation devait être jugée comme infondée ou injustifiée.

Toutes les protestations devront parvenir au Directeur de Course au maximum 1 heure après la publication des classements.

22. CLASSEMENTS

a. Général

Le Directeur de Course et la société MSO sont responsables du chronométrage.

Le temps de course sera exprimé en heures, minutes, secondes.

Les pénalités seront exprimées en heures, minutes, secondes.

Le concurrent qui aura le plus faible total à la fin de la 3^e boucle sera proclamé Vainqueur du Tour du Val de Bagnes.



b. Classements

2 différents classements seront préparés :

- Hommes
- Femmes

Des classements intermédiaires, à la fin de chaque boucle, seront partagés pendant la journée.

Un classement provisoire sera publié à 19h ou le plus tôt après l'arrivée du dernier concurrent.

Le classement général de l'évènement sera publié au plus tard à 20h le jour de l'arrivée, le 17 Aout 2019.

23. LISTE DES PRIX

1^{er} Homme	1 trophée
2^e Homme	1 trophée
3^e Homme	1 trophée
1^{er} Femme	1 trophée
2^e Femme	1 trophée
3^e Femme	1 trophée

Tous les finishers recevront une médaille

24. SECURITE DES RIDERS

a. Equipment de Sécurité

Pour des raisons de sécurité, chaque concurrent devra emporter avec lui le matériel suivant :

- 1 téléphone allumé avec batterie suffisante pour la journée (n° fourni à l'Organisation)
- Casque
- Gants
- Lunettes
- Camelback ou réserve d'eau _ au minimum 0,5L par concurrent
- 1 couverture de survie
- 1 outil multifonction (Leatherman ou équivalent)
- Barres énergétiques / nourriture pour 1 journée
- 1 veste coupe-vent
- Kit de premier secours*



Le KIT DE PREMIERS SECOURS doit être composé de :

- 1 antiseptique (Dakin ou Biseptine)
- Paracetamol ou Paracetamol codeine ou Tramadol
- Cortisone (Cortancyl ou Solupred)
- 1 bandage
- sparadrap

b. Vêtements & casque

Le port du casque est obligatoire sur toute la durée de l'épreuve sous peine de disqualification.

Les vêtements de course doivent être adaptés à toutes les conditions puisque la météo est susceptible de varier sensiblement pendant la journée (chaud / froid / sec / humide) .

25. PENALITES

ART.	INFRACTIONS	PENALITES
6b & 16b	Assistance mécanique par un technicien	Disqualification
8	Machine ne respectant pas les critères d'éligibilité	Refus de Départ
8	Changement de cadre et / ou suspensions	Disqualification
8	Changement de moteur	Disqualification
9a	Rider se présentant avec des batteries de capacité supérieure à 500Wh chacune.	Refus de Départ
9b	Échange de batteries entre concurrent	Disqualification
9b	Réception ou changement de batteries en dehors des zones d'assistance	Disqualification
9b	Rouler avec des batteries non vérifiées / marquées	Disqualification
12b	Anticipation au départ	Disqualification
13a	Coupes du parcours officiel	Disqualification
15a	Comportement anti-sportif	.A discrétion du Directeur de Course .jusqu'à la Disqualification
18c	Incapacité d'un concurrent à terminer une boucle	TMA = 10 heures
22	Protestation sans dépôt de caution de 500chf	Non acceptée
24	Absence (ou manque) d'équipement de sécurité	Refus de Départ